

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1876.

Crédits supplémentaires au Budget du Ministère de la Justice pour
l'exercice 1875 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à la Législature comprend des crédits supplémentaires :

- 1° De 86,400 francs à ajouter au Budget de 1875 pour insuffisance dans les articles 29, 38, 44, 51, 56 des allocations primitives;
- 2° De 43,535 francs à ajouter au Budget de 1876, en exécution des lois du 9 mars 1876, sur l'augmentation du personnel de divers tribunaux;
- 3° De 59,465 francs nécessaires pour payer des dépenses résultant de frais de justice, d'entretien et transports d'indigents restant dus sur les Budgets antérieurs à 1875.

L'Exposé des motifs justifie complètement la demande; la commission a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
L. LEFEBVRE.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 141.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, BOCKSTAEL, NOTHOMB, VAN CROMPHAUT, VAN HOORDE, LEFEBVRE et WOESTE.